

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Actes : ACTES : 7.5 SUBVENTIONS
N° 2022-25-10-0001

Nombre de conseillers :

-en exercice :13

-présents : 11

-votants : 12 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PLAZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Florence GAUTHIER

Date de convocation : 17/10/2022

PRESENTS : GAUTHIER Florence, CROUZEL Denis, ROUSSARIE Marie-Claude, DELBARY Thierry, CHARLET Jean-François, BLAIGNE Liliane, COURTAT-GUASCO Monique, DEWINNE Arnaud, DUFOUR Bernard, MONTEIL Jérôme, BOURLES Nicole.

EXCUSES: DELBOS Odile (Procuration à D. CROUZEL), DOLEAC Christian

M. DUFOUR Bernard a été désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS ; TRAVAUX RESTAURATION GENERALE
CHATEAU DES EVEQUES de la Phase IV « Ensemble Épiscopal » Tranche conditionnelle n°1**

- **Travaux : Assainissement nord suite aux fouilles archéologiques, fouilles sédimentaires, étude des sépultures complexes et des structures antérieures aux sépultures suivant le marché de travaux réceptionné le 22.10.2021:**

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de lancer la tranche conditionnelle n°1 de la phase IV concernant les travaux de restauration de l'église.

La parole est laissée à Monsieur CROUZEL Denis, responsable du suivi des travaux, qui donne en détail les travaux devant être faits sur la tranche conditionnelle n°1. Il précise que les travaux devraient débuter courant 2023.

Après avoir présenté le projet, Madame le Maire reprend la parole et donne connaissance au Conseil Municipal du coût prévisionnel de la tranche conditionnelle n°1 concernant la Phase IV.

PRÉCISE : Que l'estimation de l'ensemble des travaux de la PHASE IV – tranche conditionnelle n°1 s'élèvent à la somme de 304 918.39 € H.T soit 365 902.07 € TTC, comme indiqué ci-après.

PROPOSE: D'arrêter le plan de financement prévisionnel de la tranche conditionnelle n°1 en attente des accords de nos partenaires financiers tel que présenté ci-dessous :

**Travaux : Assainissement nord suite aux fouilles archéologiques, fouilles sédimentaires,
étude des sépultures complexes et des structures antérieures aux sépultures
PHASE IV : Tranche conditionnelle 1**

- Travaux	156 442.43 €
- Honoraires architecte et SPS	5 963.00 €
- Fouilles sédimentaire	129 520.53 €
- Prévisions pour hausses et aléas	12 992.43 €
- Total H.T	304 918.39 €
- T.V.A 20%	60 983.68 €
Coût TOTAL T.T.C	365 902.07 €
- D.R.A.C 65% (sur 175 397.86 €)	114 008.61 €
- Région 15% (sur 175 397.86 €)	26 309.68 €
- Conseil Départemental 20% (sur 285 962.96 €)	57 192.59 €
- Autofinancement	108 368.61 €
- FCTVA	60 022.58 €
TOTAL	365 902.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'estimation du coût prévisionnel de la Tranche conditionnelle n°1 de la Phase IV, tel que présenté ci-dessus ainsi que le plan prévisionnel de financement.
- **ACCEPTE** d'inscrire la dépense au budget 2023 afin que les travaux de cette tranche débutent courant 2023.
- **SOLLICITE les aides financières** :
 - ✓ Des services de l'état dans le cadre de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la tranche conditionnelle n°1 telle que définie au plan de financement ci-dessus.
 - ✓ Des services du Conseil Régional pour la tranche conditionnelle n°1, telle que définie au plan de financement ci-dessus.
 - ✓ Des services du Conseil Départemental, pour la tranche conditionnelle n°1, telle que définie au plan de financement ci-dessus **au titre des contrats de projets communaux**.
- **ENGAGE** la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental au titre des contrats de projets communaux, pour la réalisation des travaux de la **tranche conditionnelle n°1** sur le budget 2023.
- **DONNE** Tous pouvoirs à Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires, et signer tous les actes subséquents pour la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré, le même jour mois et an que ci-dessus

Le Maire
Florence GAUTHIER

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :
Le Maire
Florence GAUTHIER

The image shows a circular official stamp of the 'Mairie de Plazac' (Municipality of Plazac) with a star in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Gauthier'.